

MAIRIE DE
TAILLY



Département
de la Côte d'or

Canton de
Ladoix Serrigny

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2022

PRESENTS : SORDET Eric, Maire
EYMANN Alain, DUBUET Nathalie, FLAJOLLET Elisabeth
MARCHETTO Jocelyn, CAIRE Marie-Christine, LAPALUS Patrick,
PATRIARCHE Joël, MARTINS Antonio

Absents excusés : BOUTEILLER Martine a donné pouvoir à FLAJOLLET Elisabeth
POLETTE François a donné pouvoir à MARCHETTO Jocelyn

Secrétaire de Séance : DUBUET Nathalie

1°) Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal

Monsieur Le Maire a retracé les points évoqués au précédent Conseil Municipal du 17 février 2022 :

- Diverses délibérations : REPAM
 - Temps de travail
 - Convention ADS
 - Groupe Statutaire
- Ecole Corcelles-les-Arts : Participation aux frais de réparation de la chaudière de l'école
- Voie douce : Obtenir un courrier de la Communauté d'agglomération suite à la réunion du 7 février 2022 reprenant les raisons pour lesquelles le projet de voie douce ne peut être porté par la Communauté d'agglomération –
- Liste des travaux à établir en prévision du budget
- City Park mise en service le 7 mars 2022
- Pour le marquage du City Park, l'entreprise interviendra le 28 mars 2022
- Entretien avec l'agent technique : il ne répond pas aux appels téléphoniques
- Les caniveaux « Rue du Champ Guillaume » seront scellés en même temps que les travaux du monument.
- Monument : entourage en gravier en deux hauteurs
- Verger de sauvegarde : 19 arbres à planter pour le prix de 7 arbres avec demande de subvention
- Réflexion sur l'installation d'un portique à l'entrée de la propriété de Monsieur VAUDELIN

Le Compte rendu du précédent Conseil Municipal est adopté.

2°) Convention de paiement en ligne (PayFip)

Le service de paiement en ligne de la DGFIP, dénommé PayFip, permet ainsi aux usagers des entités publiques adhérentes de payer les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire et pris en charge par le comptable public. PayFip permet également le paiement des factures des produits locaux émises par les régies. Les règlements sont effectués par carte bancaire ou prélèvement unique. Le but étant de faciliter le paiement des sommes dues pour l'usage des services publics d'une collectivité en le rendant simple, rapide et accessible.

Après lecture de la convention, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer.

3°) Bureau de vote pour le 10 avril et 24 avril 2022

Monsieur le Maire et les conseillers arrêtent ensuite le planning pour la tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles pour le dimanche 10 avril et 24 avril 2022 et remercient les habitants de Tailly hors conseillers municipaux qui se portent volontaire pour tenir le bureau de vote.

4°) Collecteur de tri verre

Suite à la pugnacité d'un conseiller et au dépôt de plainte pour dépôt sauvage de déchets, la personne a été condamnée à verser une contribution citoyenne de 150€ au profit de l'association France victimes 21.

5°) Cheminement Piétonnier

Monsieur Le Maire a donné lecture des différents mails d'échange avec les services du Conseil Départemental de la COTE D'OR et de l'avis technique qui a été émis par ces derniers sur les aménagements de sécurité et le cheminement piétonnier proposé par la Commune pour la route de Beaune. Cet avis technique est un préalable obligatoire avant tout aménagement et indique ce qu'il est possible de faire et ce que l'on ne peut pas faire sur la Route Départementale.

6°) Guerre en Ukraine

Suite aux différentes circulaires reçues de la Préfecture, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal sur l'accueil des Ukrainiens ainsi que sur le versement de fonds, et notamment sur le FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales), fonds créé en 2013, fonds de concours géré par le Centre de crises et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). Il permet aux collectivités territoriales qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines (comme les catastrophes) ou durables (comme en cas de conflit). Le FACECO constitue aujourd'hui l'outil unique de l'Etat donnant la possibilité aux collectivités de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence et à la détresse des personnes affectées.

Beaune Solidarité organise également des collectes pour envoi en Ukraine.

Le Conseil Municipal en reparlera dans le prochain conseil.

7°) Compte Administratif 2021

Dépenses de Fonctionnement 123 335.03 €

Charges à caractère général	52 651.61€
Charges de personnel	24 732.96€
Autres charges gestion courante	34 407.28€
Charges Exceptionnelle	1 339.39 €
Dépenses d'ordre	0.00 €
Atténuation de produits	5686.00€
Dotations aux amortissements	4 517.79€

Recettes de Fonctionnement 966 929.56 €

Atténuation de charges	0.00€
Produits des services	5 629.04€
Impôts et Taxes	131 617.62€
Dotations et participations	21 550.05€
Autres produits de gestion courante	0.80€
Produits Financiers	0.48€
Produits Exceptionnels	0
Excédent antérieur reporté fonct	808 131.57€

Résultat : 843 594.53 €

Dépenses d'Investissement 42265.64 €

Immob incorporelles	0.00€
Immob Corporelles	42 265.64 €

Recettes d'Investissement 22 045.41 €

Dotations Fonds Divers	6 652.42 €
Subvention d'Investissement	6 949.19 €
Amortissement	4 517.79 €
Report excédent 2020	3 926.01 €

Résultat excédent : - 20 220.23 €

8°) Budget communal 2021

Lors de l'examen de ce budget, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé de maintenir les taux des taxes des années précédentes soit :

Taxe Foncière	30.60%
Taxe Foncière non Bâtie	35.50%

BUDGET COMMUNAL

Dépenses de Fonctionnement : 720 843.00 €

Charges à caractère général	87 950.00 €
Charges de personnel	34 700.00 €
Atténuation de produits	6 000.00 €
Autres charges gestion cour	133 043.00 €
Charges financières	0.00 €
Charges Exceptionnelles	2 050.00 €
Dotations aux Amortissement	2 980.00 €
Dépenses Imprévues Fonct	2 000.00 €
Virement à la section d'invest	452 120.00 €

Recettes de Fonctionnement : 976 972.00 €

Produits des services	4 700.00 €
Impôts et Taxes	127 318.00 €
Dotations et Participations	21 580.00 €
Excédent antérieur reporté	823 374.00 €

Dépenses d'Investissement : 478 221.00 €

Immobilisations Corporelles	458 000.00 €
Immobilisation Incorporelles	0.00
Solde d'exécution négatif	20 221.00€

Recettes d'investissement : 478 221.00 €

Amortissement	2 980.00 €
Dotations Fonds Divers	2 900.00€
Virement de la section de fonct	452 120.00 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	20 221.00 €

9°) Vote des taxes

- Taxe Foncière (bâti) : 30.60 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 35.50 %

10°) Parole aux responsables des commissions

- Pas de sujet à évoquer

11°) Déchets

Une visite de Norske Skogaura aura lieu le mardi 29 mars 2022, afin de découvrir le recyclage des papiers, triés et collectés dans les points d'apport volontaire du territoire communautaire. Monsieur le Maire en fait part aux conseillers si certains sont intéressés.

10°) Questions Diverses

- Pour les obsèques de l'enfant DURY : la commune offrira des fleurs
- Un des conseillers en se promenant près du City Park a observé qu'une planche a été posée sur le fossé pour faciliter le passage proche des maisons. La planche sera enlevée.
- Arbres : un arbre du château penche dans le chemin de la rue des eaux
- Est-ce que la fibre passe Rue de la Boutière ?
- Route de Beaune : demande au département d'élaguer les arbres

- **Prochain Conseil Municipal le jeudi 14 avril 2022 à 18 h 30**

oooooooooooooooooooooooooooo